

Vacance d'un poste d'Assistant.e sous mandat (h/f/x) – Langue ITALIENNE

Domaine Langues, lettres et traductologie

L'Université de Mons annonce la vacance d'un poste d'Assistant.e sous mandat (h/f/x) à temps plein en langue italienne au sein de la Faculté de Traduction et d'Interprétation – École d'Interprètes Internationaux (Service d'Études italiennes), à pourvoir au 15 septembre 2024.

Description de la fonction

Enseignement (50%) : L'assistant.e accomplira des tâches d'enseignement dans le domaine de la langue italienne et/ou de la traduction. Les cours de langue à dispenser visent à développer les compétences orales et écrites des étudiants. D'autres enseignements pourront s'ajouter, selon les besoins du service. Une excellente maîtrise de l'italien est requise et une expérience dans le domaine de l'enseignement de l'italien langue étrangère est un atout.

Recherche (50%) : L'assistant.e participera aux activités de recherche de la FTI-EII, inscrites dans le domaine « Langues, Lettres et Traductologie » et, conformément au mandat d'assistant, entamera une thèse de doctorat. Il/Elle participera aux projets de recherche du SEI ou du SEI en association avec un autre service de recherche de la faculté/de l'université, et il/elle développera une recherche en relation avec la langue, la littérature et la culture italiennes, selon différentes perspectives disciplinaires : didactique de l'italien langue étrangère ; histoire de la traduction ; linguistique ; littérature comparée ; sociologie de la traduction ; terminologie ; traduction automatique, technico-scientifique ou littéraire.

Titres requis

Le/la candidat.e sera titulaire d'un Master 120 crédits (ou équivalent) en traduction/interprétation, en langues et lettres modernes, ou en linguistique ; la langue italienne doit impérativement figurer dans la combinaison linguistique/dans la formation attestée par le diplôme du/de la candidat.e. Il/elle doit également satisfaire aux conditions requises d'accès au doctorat.

Profil du / de la candidat.e

- Maîtrise parfaite de la langue italienne tant à l'oral qu'à l'écrit (niveau C1/C2 du CECRL), et maîtrise de la langue française (niveau C1/C2 du CECRL)
- Capacité et motivation à développer des démarches et des outils didactiques innovants pour l'enseignement de l'italien langue étrangère ou pour l'enseignement de la traduction, à l'université
- Participation aux activités culturelles, didactiques et scientifiques du service
- Sens de l'initiative et des responsabilités
- Rigueur et autonomie
- Un titre pédagogique et/ou une expérience pédagogique de l'enseignement de l'italien langue étrangère constitue un atout majeur

Type de contrat

Un mandat d'assistant.e est octroyé pour un premier terme de deux ans, renouvelable, moyennant un avis favorable des organes compétents, pour deux autres périodes de deux ans maximum pour un temps plein. L'objectif du mandat d'assistant.e étant de mener à bien une thèse de doctorat, les tâches sont équitablement réparties entre recherche et enseignement. Celles-ci pourront être réexaminées à terme régulier.

Dépôt des candidatures

Les candidat.e.s sont invité.e.s à constituer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation (versions française et italienne)
- Un curriculum vitae détaillé
- Un projet pédagogique en lien avec la charge d'enseignement annoncée
- Un dossier décrivant le projet de thèse
- Une copie des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur, avec leurs suppléments (relevés de notes)

Les candidat.e.s dont le dossier aura été sélectionné seront invité.e.s à participer à un entretien oral entre le 12 et le 21 août 2024.

Les candidatures doivent être adressées à la Prof. Christine Michaux, Doyenne de la FTI-EII (christine.michaux@umons.ac.be), à Laurence Pieropan, Chef du Service d'Études italiennes (laurence.pieropan@umons.ac.be), et à l'Administrateur de l'Université (secretariat.administrateur@umons.ac.be), **au plus tard le 16 juin 2024.**

Les candidatures qui ne respecteront pas les dispositions ci-dessus ne seront pas prises en considération.

La carrière de l'assistant.e sous mandat est régie par l'arrêté royal du 31 octobre 1953. Ils/Elles doivent être porteur.euse.s d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne sanctionnant des études de 2^e cycle, reconnu par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur. Pour les titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Union européenne, une équivalence doit être fournie. Elles/Ils doivent, en outre, satisfaire aux conditions d'accès au 3^e cycle prescrites par l'article 115 du décret du 7 novembre 2013.